Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 029-212902639-20260427-D2026_027-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTÈRE
COMMUNE DE SAINT-SEGAL

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 14
Absents : 1
Pouvoirs : 1
Pour : 14
Contre : -
Abstention : 1

Date de la convocation :
21 avril 2026
Date d'affichage de la convocation :
21 avril 2026
Date de la publication et d'affichage de la délibération :
28 avril 2026

EXTRAIT
REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

.....

Séance du 27 avril 2026

.....

L'an deux mille vingt-six, le 27 avril à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Saint-Ségal, sous la présidence de M. Frédéric DRELON, Maire.

Etaient présents : FREDERIC DRELON, ISABELLE LEJEUNE, JEAN-MARC L'HOURS, ANNAICK MORVAN, DOMINIQUE BLANCHON, YANN BOTREL, MARYVONNE BLONDEAU, MICHEL ADENYS, VIRGINIE SALAUN, KEVIN GENDRON, MARINE MIHALEVICH, ANNETTE LE NEST, REGIS LE SAUX, TANGI GOURLAY
Etaient absents : CLAUDE GUERIN
Procurations : CLAUDE GUERIN à FREDERIC DRELON,
Secrétaire de séance : ANNAICK MORVAN

Délibération N°2026/027

PARTICIPATION FINANCIERE ECOLE DIWAN

La Présidente de l'école « Diwan Kastellin » a sollicité pour cette année scolaire le versement du forfait communal des élèves domiciliés sur la commune de SAINT-SEGAL. Le paiement de ce forfait concerne 3 élèves saint-ségalais scolarisés en primaire.

En effet, la loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de confiance rend systématique le versement du forfait scolaire communal pour les élèves des écoles Diwan. Le calcul de ce montant se base sur l'ensemble des dépenses de fonctionnement assumées par la commune pour les classes élémentaires et maternelles publiques.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

La Commune a estimé le cout d'un élève scolarisé dans le primaire à 300€ (calcul du cout d'un élève de primaire à l'école Julie DAUBIE au budget 2025)

Le Conseil Municipal, après délibération :
-VALIDE le versement de la participation à l'école Diwan pour l'année scolaire 2025-2026 : **900**€

Vote : Abstention :1 / Pour : 14

Fait à Saint-Ségal, le 27 avril 2026
Le Maire,

Frédéric DRELON

La secrétaire de séance

Annaïck MORVAN